

Permis D

Permis D : Véhicule servant au transport de + de 8 passagers en plus du conducteur
Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque d'un P.T.A.C. n'excédant pas 750 kg.

Age : 24 ans

Observation : Possibilité de passer **le permis D à 23 ans** révolus si obtention de la FIMO VOYAGEURS.

Restriction de validité :

Les titulaires du permis D et DE peuvent conduire sans aucune restriction :

- s'ils sont titulaires de la FIMO
- s'ils sont titulaires d'un diplôme de conducteur routier,
- ou s'ils justifient avoir conduit pendant un an des véhicules de transport de marchandises d'un P.T.A.C supérieur à 3,5t.

A défaut, ils ne peuvent conduire que :

- des véhicules de transport en commun de personnes comportant 15 places au maximum (y compris le conducteur) et exclusivement en trafic national,
- des véhicules de transport en commun de toute capacité mais dans un rayon de 50km autour de leur point d'attache.

Les conducteurs qui, dans ces conditions, justifient avoir parcouru 5000km en un an obtiennent la levée des restrictions affectant leur permis.

A titre d'information : Permis D1 : Véhicule servant au transport de 16 passagers maximum en plus du conducteur et ayant une longueur maximum de 8m

Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque d'un P.T.A.C. n'excédant pas 750 kg.

Age : 21 ans / Nous ne proposons pas ce permis

Le code est à repasser si le dernier permis obtenu date de + de 5 ans.

Dans chaque agence, des cours thématiques collectifs sont dispensés au minima une fois par semaine par un enseignant diplômé. Les horaires sont affichés dans chaque agence.



DEROULEMENT de la formation A la catégorie « D » du permis de conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite ou la prise en compte, à l'arrêt, d'un véhicule affecté au transport en commun de personnes présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de véhicule affecté au transport en commun de personnes, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, comment prendre en compte les passagers et leur sécurité, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, cinq grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport en commun de personnes. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous-compétences associées, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des cinq grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories D1, D1E, D et DE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : réglementation des transports, code de la route, sécurité et signalisation routières, prise en compte et sécurité des passagers, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité. Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



| Bilan des compétences | Niveaux d'appréciation | | | | | Autonomie conscience du risque | | | | | |
|---|------------------------|---|---|---|----------------------|--------------------------------|---|---|-----|-----|-----|
| | E | 0 | 1 | 2 | 3 | | | | | | |
| Connaître et maîtriser son véhicule | | | | | | | | | | | |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord | ✕ | | | | ✕ | | | | | | |
| Connaître et utiliser les commandes | | | | | | | | | | | |
| Appréhender la route | | | | | | | | | | | |
| Prendre l'information | | | | | | | | | | | |
| Adapter son allure aux circonstances | | | | | | | | | | | |
| Appliquer la réglementation | | | | | | | | | | | |
| Partager la route avec les autres usagers | | | | | | | | | | | |
| Communiquer avec les autres usagers | | | | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Partager la chaussée | | | | | | | | | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Maintenir les espaces de sécurité | | | | | | 1 | 1 | 1 | | | |
| | | | | | Sous-totaux | | | | | | |
| Courtoisie | | | | | | +1 | | | | | |
| Conduite économique et respectueuse de l'environnement | | | | | | +1 | | | | | |
| | | | | | Total général | | | | | | |

